

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

24454067

Déposé
19-12-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/12/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0808671380

Nom(en entier) : **AGS-INVEST**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue de Louveigné 94-96
: 4140 Sprimont**Objet de l'acte :** OBJET

D'un acte reçu par Maître Narges **ELJA**, Notaire de résidence à 4000 Liège (2e canton), Place de Bronckart, 17, le 19 décembre 2024, en cours d'enregistrement, il résulte que :
S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « **AGS-INVEST** », dont le siège est établi à 4140 Sprimont, rue de Louveigné, 94-96.

TVA BE 0808.671.380 RPM LIEGE (Division Liège)

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend les résolutions suivantes :

MODIFICATION DE L'OBJET

1- Il est donné connaissance à l'assemblée du rapport établi par le conseil d'administration justifiant la modification proposée à l'objet.

Un exemplaire de ce rapport a été remis au Notaire soussigné.

2- L'assemblée décide de remplacer l'objet de la société par l'objet suivant en modifiant l'article 3 des statuts actuels :

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte propre ou pour le compte de tiers, ou en participation avec ceux-ci :

- de fournir tous conseils et services de gestion en matière commerciale et immobilière ;
- de prendre en charge la gestion de projets et de patrimoines immobiliers pour compte propre ;
- détenir, exercer ou faire exercer tout mandat d'administrateur, gérant ou liquidateur;
- la prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises incluant la gestion active de ces participations.

Elle peut, tant en Belgique qu'à l'étranger, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits. La société a également pour objet:

- La constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier; toutes les opérations relatives aux biens immobiliers et aux droits réels immobiliers, telles que la location-financement de biens immobiliers aux tiers, l'achat, la vente, l'échange, la construction, la transformation, l'entretien, la mise en location, la prise en location, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens immobiliers; l'achat et la vente, la prise en location et la mise en location de biens mobiliers, ainsi que toutes les opérations qui sont directement ou indirectement liées à cet objet et qui sont de nature à favoriser le rendement des biens mobiliers et immobiliers, ainsi que se porter garante pour le bon déroulement d'engagements pris par de tierces personnes qui ont éventuellement la jouissance de ces biens mobiliers et immobiliers;

- La constitution et la gestion d'un patrimoine mobilier, toutes les opérations, de quelque nature qu'elles soient, relatives à des biens et des droits meubles, telles que l'acquisition, par souscription ou par achat, et la gestion d'actions, d'obligations, de bons de caisse ou d'autres valeurs meubles, de quelque forme que ce soit, de personnes morales et d'entreprises belges ou étrangères

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

existantes ou à constituer.

• Toutes activités d'entreprise générale de construction et toutes opérations techniques quelconques se rapportant à la construction, la rénovation et l'achèvement en matière immobilière ; la transformation, l'aménagement de tout immeuble et notamment les travaux d'entreprise de menuiserie, de tapisserie, de pose de revêtements de murs et de sols, de cimenterie, de plafonnage, de peinture, de maçonnerie et béton, de taillerie de pierres et marbrerie, de vitrage, zinguerie, couvertures métalliques et non métalliques, et tous travaux de démolition, de même que l'installation de chauffage central, de chauffage au gaz par appareils individuels, de tout matériel électrique, de sanitaire et de plomberie.

Cette énumération est exemplative et nullement limitative, de sorte que la société puisse procéder à toute opération qui, de quelque manière que ce soit, peut contribuer à la réalisation de son objet.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne ces prestations, à la réalisation de ces conditions.

Elle dispose, d'une manière générale, d'une pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation de cet objet.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est identique, analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés. Elle peut exercer les fonctions d'administrateur ou liquidateur dans d'autres sociétés.

La société peut se porter garant ou fournir des sûretés réelles pour des sociétés ou des personnes privées, au sens le plus large.

Seule l'assemblée générale des actionnaires a qualité pour interpréter cet objet. »

VOTE

La résolution a été adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Narges ELJA

Notaire